

Jardiner dans les rues de Dugny, c'est permis

Jardiner dans les rues de Dugny, c'est permis ! Vous voulez agir et nous aider à redonner une place importante à la nature dans notre Ville ?



Devenez acteur de l'embellissement de votre cadre de vie dans le respect des principes de l'agriculture biologique et devenez jardinier de l'espace public pour végétaliser la Ville sous forme de dispositifs variés : jardinières mobiles, plantations en pleine terre en pied d'arbre ou non... ou toute autre forme laissée à votre initiative et à votre créativité.

Comment participer ?

- 1/ Remplissez le formulaire de demande de permis de végétaliser accompagné de votre projet.
- 2/ Recevez votre permis après instruction des services de la Ville.
- 3/ Signez la charte de végétalisation et nous vous remettrons un kit de démarrage si vous le souhaitez.

*L'ensemble des documents est disponible en mairie, au Centre Technique Municipal, et téléchargeable sur le site de la ville (charte de végétalisation, liste des plantes recommandées et interdites, formulaire de demande de permis).

Documents

[Charte de végétalisation de l'espace public](#)

[Demande de permis de végétaliser](#)